



DELIVRANCE DU TITRE JEUNE FILIBUS 2018 / 2019

Chartres métropole propose un titre de transport qui permet aux jeunes de voyager gratuitement y compris pendant les vacances scolaires sur le réseau FILIBUS.

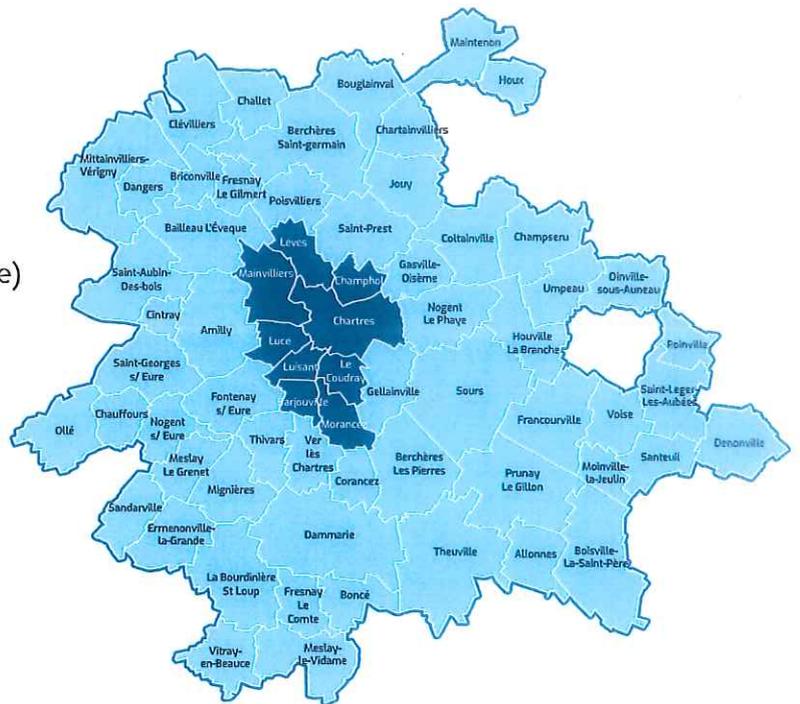


TITRE JEUNE

Qui peut bénéficier de la carte jeune ?

- Jeunes de 6 ans révolus à 18 ans au 1^{er} septembre 2018 (ou plus de 18 ans si encore scolarisés en enseignement secondaire)
- Habitant à l'intérieur du périmètre de Chartres métropole.
- Pour déplacements à l'intérieur du périmètre de Chartres métropole.

(Les enfants ayant moins de 6 ans au 1^{er} septembre 2018 voyagent gratuitement sans titre sur le réseau scolaire. Toutefois, dès 6 ans, ceux utilisant le réseau FILIBUS en dehors « du réseau scolaire » devront être porteurs du titre jeune FILIBUS).



Périmètre du réseau de transports de Chartres métropole

- Réseau urbain
- Réseau non-urbain

Où obtenir sa carte ?

- **AGENCE FILIBUS :**

Guichet Unique - 32, boulevard Chasles - 28000 CHARTRES

Tél : 02 37 36 26 98 - www.filibus.fr

Utilisation :

- Voyages illimités sur le réseau Filibus, toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires.
- Voyages illimités entre le domicile et l'établissement pour les jeunes voyageant sur le réseau SNCF (hors vacances d'été).
- Accès gratuit au service «Filibus à la Demande» pendant les vacances pour les jeunes du réseau non-urbain.

CARTE SNCF : ATTENTION !

Les jeunes des communes de JOUY, LA VILLETTE-SAINT-PREST, AMILLY / OUERRAY, OLLÉ, CHAUFFOURS, NOGENT-SUR-EURE, SAINT-AUBIN-DES-BOIS, LUCÉ, LA TAYE / LE PONT-TRANCHEFÊTU, MAINTENON, HOUX, CHARTAINVILLIERS, SANDARVILLE, ERMENONVILLE-LA-GRANDE utilisant le réseau SNCF doivent faire la demande d'un titre de transport TER (gratuit). Le formulaire SNCF/TER est à demander à Chartres métropole par courrier (ou par téléphone au 02 37 91 35 40) et à retourner par courrier à :

Chartres métropole - Service Transports et mobilité
Hôtel de Ville - Place des Halles - 28000 CHARTRES.

Remise en main propre :

Chartres métropole - Guichet unique - 32/33 boulevard Chasles 28000 CHARTRES
(Sous enveloppe à l'attention de Mme FAVRE - Service Transports et mobilité)

CAS PARTICULIERS

- Jeunes habitant à l'intérieur du périmètre de Chartres métropole et scolarisés à l'extérieur de celui-ci :

- Trajet interne à Chartres métropole gratuit avec le titre jeune FILIBUS
- Trajet vers établissement scolaire : Prise en charge par la Région Centre-Val de Loire
➤➤ *S'adresser au Service Transports de la Région (Réseau Rémi)*

- Apprentis et Etudiants :

S'ils ont moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2018, les apprentis et étudiants ont droit au titre jeune FILIBUS pour les déplacements internes au périmètre de Chartres métropole.

S'ils ont plus de 18 ans, ils peuvent bénéficier :

- de l'abonnement FILIPLUS pour les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur (conduisant à un diplôme d'études supérieures), situé sur le périmètre de Chartres métropole.
- de l'abonnement TER BAC+ et TER APPRENTI pour leurs déplacements interurbains (formulaire à demander auprès de la Région Centre : 9 rue Saint-Pierre-Lentin - 45041 Orléans cedex 1 - 02 38 70 30 30 - www.regioncentre.fr)
- **Elèves handicapés :**
 - Prise en charge par le Département
➤➤ *S'adresser au Service Transports du Conseil départemental d'Eure-et-Loir*



LES TITRES JEUNES FILIBUS SERONT ADRESSÉS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

CHARTRES METROPOLE
HOTEL DE VILLE
PLACE DES HALLES - 28000 CHARTRES



Chartres métropole facilite vos déplacements !

